



Formulaire d'inscription pour les accompagnateurs du Vélobus

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Tél. : E-mail :

Avez-vous un lien de parenté avec un enfant participant au Vélobus ?.....

Si oui, le(s)quel (s)?

Désire devenir accompagnateur bénévole du Vélobus pour le trajet suivant :

Nom du village/ville et de l'arrêt de départ :

Je serai disponible : (case à cocher)

de manière régulière (merci de remplir le tableau ci-dessous)

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | | |
| Soir ou merc. midi | | | | | |

de manière occasionnelle. Je communique mes disponibilités par e-mail à

l'adresse suivante : velobus@galromana.be

Je m'engage à respecter le règlement ci-après.

Date :

Signature :

Règlement

1. L'accompagnateur s'engage à respecter le code de la route ainsi que les règles reprises ci-dessous, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages du vélo comme mode de déplacement.
2. Le groupe respecte l'horaire et ne peut attendre un enfant en retard. L'accompagnateur veillera aussi à être à l'heure.
3. Dans le cas où il y aurait des modifications d'horaires ou de jours d'accompagnement pendant l'année scolaire, l'accompagnateur sera averti personnellement (par e-mail ou par téléphone).
Si elles proviennent d'un accompagnateur, celui-ci est tenu de prévenir le plus tôt possible de toutes modifications par e-mail à l'adresse velobus@galromana.be ou par téléphone au 084/244.884.
4. L'accompagnateur dispose d'un vélo en bon état et équipé conformément aux exigences du code de la route. Pour la bonne visibilité du groupe, il portera un gilet réfléchissant (fourni par le Vélobus). Le port d'un casque est vivement conseillé.
5. Chaque accompagnateur bénévole prend soin du groupe qu'il accompagne et agit pour assurer la sécurité et la convivialité entre tous les participants.
6. L'accompagnateur bénévole n'est pas couvert par une assurance spécifique. Il est vivement conseillé de souscrire une assurance R.C. familiale pour les dégâts matériels qu'il pourrait occasionner.